

RAPPORT D'ÉVALUATION

ÉVALUATION FINALE INDÉPENDANTE DU PROJET

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE POUR LES FEMMES EN AFRIQUE DE L'OUEST (1819U)

Région: Afrique de l'Ouest (Libéria, Sénégal et Sierra Leone)
Durée: Mai 2018 à Juin 2021
Donateur: Compte de développement des Nations Unies (UNDA) (administré par le Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (ONU DAES))
Equipe d'évaluation: Mme Camille Massey, évaluatrice externe; M. Patrick Burgess, expert en aide juridique.
Rapport complet:
https://www.unodc.org/unodc/en/evaluation/reports_year_2021.html

HISTORIQUE ET CONTEXTE

L'évaluation a examiné le projet sur l'Amélioration de l'Accès à l'Aide Juridique pour les Femmes en Afrique de l'Ouest (1819U), mis en œuvre par la Section de Justice de l'ONUDC, avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) en tant que partenaire de mise en œuvre et en coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH). Le projet visait à améliorer l'accès des femmes aux services d'aide juridique au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone à travers 1. Le cadre normatif de l'aide juridique (législatif, réglementaire, politique, institutionnel); 2. Fourniture d'aide juridique; 3. Autonomisation des femmes pour l'utilisation de l'aide juridique.

L'aide juridique est un domaine fondamental de l'État de droit, qui est actuellement desservi par les gouvernements et les donateurs dans les trois pays. Les femmes ont moins accès que les hommes aux ressources limitées services d'aide juridique disponibles, alors qu'elles rencontrent plus d'obstacles que les hommes dans les procédures judiciaires. Elles s'appuient sur une poignée de prestataires d'aide juridique dévoués et motivés dont la portée est limitée par des ressources modestes. Au Libéria et au Sénégal, ces prestataires d'aide juridique sont autofinancés et n'ont pas bénéficié d'un soutien institutionnel à long terme.

CONSTATATIONS PRINCIPALES

Le projet était très pertinent et adapté aux besoins de ses partenaires et bénéficiaires finals. Confrontée à la pandémie du COVID-19, il a adapté ses modalités tout en restant centré de manière cohérente sur l'aide juridictionnelle. L'élaboration du projet peut être mise à l'échelle: il constitue un précédent positif, une caractéristique des projets UNDA – mais sans financement continu. Ses effets dans les trois pays seront limités dans le temps.

La théorie du changement du projet a été pleinement réalisée au niveau d'entrées et sorties: les ressources financières du mécanisme UNDA et les actifs de l'ONUDC, d'ONU Femmes et des fournisseurs d'aide juridique ont été investis de manière judicieuse et efficace, en s'appuyant sur certaines complémentarités. Au niveau des résultats, le projet a renforcé la capacité existante des prestataires d'aide juridique à fournir une aide juridique adéquate, sensible au genre et accessible aux femmes dans le besoin. Cela a renforcé leur capacité et leur légitimité à plaider en faveur de politiques et de

législations. Bien que le cadre normatif soit lent à rattraper au Libéria et au Sénégal, des progrès ont été réalisés. S'ils sont suffisamment financés, les prestataires d'aide juridique pourront plaider en faveur de systèmes plus appropriés, tout en assurant la continuité des services. Le projet leur a permis de trouver des alliés dans l'exécutif et le judiciaire aux niveaux national et local. Au niveau de l'impact, le projet a permis aux fournisseurs d'aide juridique de fournir aux femmes une aide juridique sensible au genre beaucoup plus importante et de meilleure qualité, en particulier dans les communautés éloignées: il a augmenté la demande. Cependant, les prestataires d'aide juridique ne seront probablement pas en mesure de répondre à cette attente sans un financement de base, en particulier au Libéria et au Sénégal.



Vérification des règles COVID sur le marché à Monrovia, Libéria (photo Reuters)

Avantages

- Haute pertinence
- Concept fort
- Plaidoyer dirigé par la prestation de services

Inconvénients

- Budget limité
- Exposition régionale limitée

Opportunités

- Synergie ONU/LAP
- Reproductibilité

Risques

- Financement limité de l'État
- Besoins immenses/non satisfaits
- Préjugés sexistes dans le système judiciaire

LECONS RETENUES

Le projet a semé des semences de changement et démontré la valeur de l'approche, mais il ne peut pas faire de différence durable sans une approche programmatique à long terme, car il est peu probable que le financement de l'État soit disponible rapidement à un niveau suffisant, et un système de redevance serait irréaliste.

L'enrichissement mutuel régionale a été sous-utilisée, en partie en raison des contraintes liées au COVID-19 et du court délai du projet.

RECOMMANDATIONS

Conformément aux directives d'évaluation de l'ONUDC, les recommandations sont adressées à l'ONUDC. Compte tenu de la nature conjointe du projet, les recommandations pourraient être mises en œuvre en étroite collaboration avec ONU Femmes et le HCDH.

1. Mobilisation des ressources: la Section de Justice de l'ONUDC, appuyée par l'Unité du Genre du Bureau du Directeur exécutif, devrait inciter les donateurs à reconnaître l'aide juridique aux femmes, et l'aide juridique en général, comme un service essentiel dans tous les pays, et en particulier dans les contextes plus pauvres et/ou post-conflit.

2. Programmation: La Section de Justice de l'ONUDC devrait concevoir une intervention régionale, modulaire, pluriannuelle et multipartenaire sur l'aide juridique aux femmes, centrée sur les prestataires d'aide juridique de la société civile en tant que service essentiel.

3. Suivi: La Section de Justice de l'ONUDC devrait concevoir un programme de suivi donnant la priorité au Libéria et au Sénégal pour un démarrage en 2022.

4. Synergies avec des programmes et projets connexes: La Section de Justice de l'ONUDC devrait lier étroitement tout programme ou projet d'aide juridique à des interventions plus larges visant à réformer les systèmes d'application de la loi, judiciaire et pénitentiaire.

5. Administration des subventions pour les fournisseurs d'aide juridique: la Section de justice de l'ONUDC devrait poursuivre la pratique des subventions de base aux fournisseurs d'aide juridique.

6. Plaidoyer: dans les pays où ils sont actifs dans le domaine de la réforme de la justice, l'équipe de pays de l'ONUDC, appuyée par la Section de Justice de l'ONUDC, devrait plaider en faveur d'un cadre normatif national sur l'aide juridique, y compris des dispositions spécifiques sur l'aide juridique pour les femmes.

BONNES PRATIQUES

Travailler avec des fournisseurs d'aide juridique établis qui accordaient déjà la priorité aux femmes a multiplié les résultats sans dépenser d'énergie pour améliorer la vision ou les valeurs des bénéficiaires. La relation avec eux était fluide et les légitimait aux yeux des responsables.

Le projet a investi dans la mise en œuvre directe et pratique des principaux aspects du système d'aide juridique promu par le plaidoyer. Le projet a préparé le terrain et créé des incitations ascendantes locales pour l'adoption future du cadre juridique pertinent, au lieu de faire pression pour des changements politiques et législatifs avant de mettre en œuvre les changements sur le terrain.

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation a testé la théorie du changement du projet pour analyser sa pertinence, sa cohérence, son efficacité, son impact, sa durabilité et son efficience. Elle a été menée à distance par un expert en évaluation et un expert en aide juridique, sur la base de l'examen de plus de 40 documents, d'entretiens et de discussions de groupe avec 35 personnes, et de l'observation directe d'événements en ligne financés par le projet.



UNODC
United Nations Office on Drugs and Crime



SECTION D'ÉVALUATION INDÉPENDANTE
<https://www.unodc.org/evaluation>
unodc-ies@un.org